

IMPATHTR4

Page 1 sur 6

Émission : 23/12/2014

Révision n° : 1

SECTION 1 : IDENTIFICATION DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1 Identifiant produit

Produit : ImPath TR4 (Retrieval Sol. 9)
N° de catalogue : 47245

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non conseillées

Utilisation conseillée : Immunohistochimie (IHC)

1.3 Informations sur le fournisseur de la fiche des données de sécurité

FABRICANT COURRIEL
PathCom Systems, Inc. info@pathcomx.com
6759 Sierra Ct. Ste#B
Dublin, CA 94568

DISTRIBUTEUR

A. MENARINI Diagnostics France S.A.R.L.

3 - 5, rue du Jura
BP 70511
94633 RUNGIS CEDEX
FRANCE

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Tél. 925-829-5500 (9h00-18h00 PST, M-F)

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification du mélange

Classification (CE 1272/2008)	Dangers physiques et chimiques	Non classé
	Santé humaine	Non classé
	Environnement	Non classé
Classification (1999/45/CEE)	Non classé	

2.2 Éléments de l'étiquette

Contient
Étiquette conforme à la norme (CE) n° 1272/2008
Aucune classification

Informations supplémentaires de l'étiquette (UE)

EUH210

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres informations

Aucune

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

TRIZMA BASE	<0,2%
CAS : 77-86-1	N° CE : 201-064-4
Classification (CE 1272/2008)	Classification (67/548/CEE)
Irrit. cutanée. 2 H315	Xi : 36/37/38
H319	
STOT SE 3 H335	
EDTA, TETRASODIUM	<0,2%
CAS : 13235-36-4	N° CE : 200-573-9
Classification (CE 1272/2008)	Classification (67/548/CEE)
Lésions oculaires 1 H318	Xn ; R22
Très toxique 4 H302	
Très toxique 4 H332	

Le texte complet des phrases R et des phrases de risque est indiqué à la Section 16.

SECTION 4 : INTERVENTIONS D'URGENCE

4.1. Description des interventions d'urgence

Inhalation

En cas d'inhalation des brouillards : Conduire la personne à l'air libre et la laisser se reposer. Si les gênes se poursuivent, consulter un médecin.

En cas

d'arrêt respiratoire, procéder à la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin !

Ingestion

NE JAMAIS FAIRE VOMIR OU BOIRE DE LIQUIDES À UNE PERSONNE INCONSCIENTE ! Bien rincer la bouche. Si les gênes se poursuivent, consulter un médecin.

Contact avec la peau

Retirer immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Si les symptômes persistent après le lavage, consulter rapidement un médecin.

Contact oculaire

Rincer rapidement les yeux avec une grande quantité d'eau en levant les paupières. Veiller à retirer les lentilles de contact avant de procéder au rinçage. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin et apporter ces instructions.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, à la fois aigus et retardés

Inhalation.

Peut provoquer la toux ou une irritation légère.

Ingestion

Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact avec la peau

Le contact avec la peau peut provoquer des rougeurs et irritations.

Contact oculaire

Peut entraîner une irritation oculaire.

4.3. Consignes dans l'éventualité où des soins médicaux ou traitements particuliers seraient immédiatement nécessaires

Aucune mesure d'urgence spécifique n'est préconisée.

SECTION 5 : MESURES ANTI-INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Ce produit n'est pas inflammable. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au matériel environnant.

5.2. Dangers particuliers entraînés par la substance ou le mélange

Produits de combustion dangereux

Aucun en conditions normales.

Dangers exceptionnels en cas d'incendie et d'explosion

Aucun.

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures spéciales pour l'extinction des incendies

Aucune procédure d'extinction des incendies spéciale n'est préconisée.

Mesures de protection en cas d'incendie.

Utiliser l'équipement de protection adapté au matériel environnant.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions personnelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Éviter d'inhaler les brouillards, éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser des gants de protection, un masque et des vêtements de protection adéquats. Pour la protection individuelle, se reporter à la Section 8.

6.2. Précautions pour l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les avaloirs, égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériaux pour contenir et nettoyer les produits déversés

S'il est possible de le faire sans courir de risques, interrompre la fuite. Absorber le produit qui s'est écoulé à l'aide de matériel absorbant adéquat. Rincer abondamment à l'eau afin de nettoyer la zone où la fuite s'est produite. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts.

6.4. Référence à d'autres sections

Porter les vêtements de protection indiqués à la Section de la présente fiche de données de sécurité.

SECTION 7 : MANIPULATION ET CONSERVATION

7.1. Précautions à prendre pour assurer une manipulation en toute sécurité

Éviter les fuites, le contact avec la peau et les yeux. Une bonne hygiène personnelle est nécessaire. Se laver les mains et laver les zones contaminées à l'eau et au savon avant de quitter le lieu de travail.

7.2. Conditions de conservation sûre, y compris toute incompatibilité

Conserver dans son conteneur d'origine. Conserver à la température indiquée. Consulter l'étiquette du produit.

Classe de conservation : Consulter la fiche technique du produit.

7.3. Emploi(s) final(aux) particulier(s)

Les emplois prévus de ce produit sont détaillés à la Section 1.2

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Nom : TRIZMA BASE

Limite d'exposition du lieu de travail : Non identifiée

8.2. Contrôle de l'exposition

Équipement de protection

Gants imperméables et lunettes de sécurité

Conditions de traitement

Prévoir une station de lavage des yeux.

Mesures d'ingénierie

Assurer une ventilation adéquate. Respecter les limites d'exposition professionnelle et minimiser le risque d'inhalation des vaporisations.

Équipement respiratoire

Aucune recommandation particulière n'est fournie. Toutefois, une protection respiratoire doit être utilisée si le niveau général dépasse la limite d'exposition professionnelle préconisée.

Protection des mains

Utiliser des gants de protection adéquats en cas de risque de contact avec la peau. Consulter le fournisseur des gants afin de choisir les gants les mieux adaptés, car il pourra indiquer la durée de vie du matériel qui les constitue. Gants en nitrile Il est conseillé de les changer souvent.

Protection des yeux

En cas de risque de projections, porter un masque ou une visière de protection.

Autres protections

Porter des vêtements appropriés afin d'éviter tout risque de contact avec la peau.

Mesures d'hygiène

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver les mains à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Si la peau est humide ou contaminée, se laver immédiatement. Si des vêtements sont contaminés, les retirer immédiatement. Appliquer une crème adéquate afin d'éviter le dessèchement de la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

Protection de la peau

En cas de risque de contact, porter un tablier ou des vêtements de protection. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Aspect	Liquide
Couleur	Bleu clair
Odeur	Inodore
pH	9,0
Solubilité	soluble dans l'eau.
Point d'ébullition et marge d'ébullition	Non déterminé
Point de fusion (°C)	Non déterminé
Densité relative	Non déterminée
Densité de la vapeur (air=1)	Non déterminée
Pression de la vapeur	Non déterminée
Taux d'évaporation	Non déterminé
Viscosité	Non déterminée
Valeur de solubilité (G/100G H2O@20°C)	Non déterminée
Température de décomposition (°C)	Non déterminée

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité Il n'existe aucune donnée quant à la toxicité de ce produit.

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë pour les poissons LC50 – Non déterminée

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradabilité
Ce produit est rapidement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation
Le produit ne contient aucune substance jugée bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats d'évaluation de PBT et tPtB

Aucune information disponible

12.6. Autres effets néfastes

Non déterminé

SECTION 13 : OBSERVATIONS SUR LA MISE AU REBUT

Informations générales

Lors de la manipulation des déchets, appliquer les précautions de sécurité indiquées pour la manipulation du produit.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets et résidus conformément aux exigences établies par les autorités locales.

SECTION 14 : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Généralités

Le produit n'est couvert par aucune réglementation internationale traitant du transport des marchandises dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

Notes sur le transport routier	Non classé
Notes sur le transport ferroviaire	Non classé
Notes sur le transport maritime	Non classé
Notes sur le transport aérien	Non classé

14.1. Numéro UN

Sans objet.

14.2. Désignation UN de transport

Sans objet.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Sans objet.

14.4. Groupe d'emballage

Sans objet.

14.5. Risques environnementaux

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières pour les utilisateurs

Aucune

14.7. Transport en vrac selon l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et le Recueil IBC

Sans objet.

SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

15.1. Législation/réglementations spécifiques en matière de santé sécurité et environnement relatives à la substance ou au mélange

Code de pratique homologué

Classification et étiquetage des substances et préparations dont l'approvisionnement est dangereux. Fiches de données de sécurité pour les substances et préparations.

Notes d'orientation

Limite d'exposition du lieu de travail EH40.

Législation UE

Règlement (EU) n° 453/2010 du 20 mai 2010 Annexe II et Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement Européen et du Conseil du 16 décembre 2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage de substances et mélanges, annulant et remplaçant les Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE, et amendant le Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses propres amendements. Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 18 décembre 2006 sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques (REACH), établissant une Agence européenne des produits chimiques, amendant la Directive 1999/45/CE et annulant le Règlement du Conseil (CEE) n° 793/93, le Règlement de la Commission (CE) n° 1488/94, la Directive du Conseil 76/769/CEE, ainsi que les Directives de la Commission 91/155/CEE, 93/67/CEEC, 93/105/CE et 2000/21/CE ainsi que leurs amendements.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Informations générales le matériel ne doit être utilisé que par du personnel dûment formé.

N° SDS : Révision n° 1

Date : 11/08/2012

Phrases de risque complètes

R22 Dangereux en cas d'ingestion

R36/37/38 Irritant pour les yeux, le système respiratoire et la peau.

Phrases de risques complètes

H302 Nocif en cas d'ingestion

H303 Peut être nocif en cas d'ingestion

H315 Provoque une irritation cutanée

H318 Provoque de graves lésions oculaires.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

H332 Nocif en cas d'ingestion.

H335 Peut irriter les voies respiratoires

Avis de non-responsabilité

Ces informations font uniquement référence au matériel spécifique indiqué et ne sont pas valables si ce matériel est utilisé en association avec d'autres substances ou dans le cadre d'un processus. Ces informations sont précises et fiables à la date indiquée, selon les meilleures connaissances et convictions du producteur. Toutefois, aucune garantie n'est assurée quant à leur précision, fiabilité ou exhaustivité. L'utilisateur est responsable de s'assurer que ces informations sont adéquates selon l'usage qu'il fera du produit.